

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Espèces exotiques envahissantes floristiques : 1 926 432 \$ pour unir nos efforts dans la lutte!

Québec, le 5 mai 2026 - La Fondation de la faune du Québec (Fondation) et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) sont fiers d'unir leurs efforts pour soutenir la lutte contre l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) floristiques dans des milieux à haute valeur écologique. La complémentarité de leur soutien financier, via la *Campagne de prévention et de détection des EEE floristiques* (CDP) du RNCREQ et le *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes* (PLPEE) de la Fondation, favorisera autant des actions de prévention et de détection, que des actions de restauration de milieux naturels. C'est ainsi que 54 projets se partageront un budget de 1 926 432 \$.

Les espèces exotiques envahissantes floristiques : une menace à la biodiversité

Une EEE floristique est un végétal introduit hors de son aire de répartition naturelle, et dont l'établissement et la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie et la société. Au Québec, les EEE floristiques représentent l'une des menaces les plus importantes pour la biodiversité. Leur introduction, qu'elle soit volontaire ou accidentelle, peut perturber profondément l'équilibre écologique des milieux naturels : déplacement ou disparition d'espèces indigènes, compétition pour l'accès à la nourriture et aux autres ressources disponibles, introduction et transmission de maladies et de parasites, hybridation avec des espèces indigènes, etc. Non seulement elles altèrent les milieux naturels où elles s'établissent, mais elles en compromettent le fonctionnement.

Des programmes pour optimiser les efforts de la lutte contre les EEE floristiques

Face au défi que représentent les EEE, il importe d'avoir une approche globale et d'agir avec l'ensemble des acteurs concernés par cet enjeu. Les orientations et les objectifs des démarches du RNCREQ et de la Fondation sont complémentaires et soutiennent différentes phases d'une approche structurée autour de la concertation, la prévention, la planification et l'acquisition de connaissances, puis la réalisation d'actions de lutte dans des milieux naturels à haute valeur écologique. En agissant à tous ces niveaux, les deux organismes souhaitent optimiser leurs efforts de lutte contre les EEE floristiques et, ainsi, protéger la biodiversité et les bénéfices tirés des fonctions écologiques de ces milieux.

La CDP et le PLPEE comprennent le financement d'initiatives locales menées par des organismes tiers. Le RNCREQ et la Fondation ont récemment approuvé 54 projets qui se partageront un budget de 1 926 432 \$.

- **Pour consulter la liste des 36 projets soutenus par le RNCREQ, [suivez ce lien](#).**

La [Campagne de prévention et de détection des EEE floristiques](#) du RNCREQ vise à répondre aux priorités identifiées par les tables de concertation régionales, en finançant des actions de prévention et de détection précoce. Pour 2026, trente-six (36) projets se partagent l'enveloppe de 464 530 \$. La prochaine période de soumission de projets pour financement aura lieu entre juin et octobre 2026, avec un budget de 1 005 000 \$.

« Grâce à ces financements, le Québec pourra compléter son portrait du territoire et outiller les acteurs régionaux afin de prévenir plus efficacement l'arrivée et la propagation d'espèces exotiques envahissantes floristiques. », mentionne Martin Vaillancourt, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Ce projet est financé par le gouvernement du Québec dans le cadre du [Plan nature 2030](#).

- **Pour consulter la liste des 18 projets soutenus par la Fondation de la faune du Québec, [suivez ce lien](#).**

Le [Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes](#) de la Fondation vise à maintenir, voire restaurer, les milieux naturels à haute valeur écologique pour la biodiversité du Québec en finançant des actions de planification et de contrôle des PEE. Pour 2026, dix-huit (18) projets se partagent l'enveloppe de 1 461 902 \$. La prochaine date limite de dépôt de projets pour ce programme est le 15 octobre 2026.

« Le programme de soutien financier de la Fondation nous permet d'intervenir à différents niveaux pour limiter la propagation des EEE. Tout d'abord, pour limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes dans des sites d'intérêt écologique. Puis, pour restaurer des milieux d'intérêt faunique et floristique touchés par ces plantes afin de favoriser le retour d'habitats diversifiés et de leurs fonctions écologiques », mentionne Raphaël Dubé, gestionnaire principal, aménagement et restauration, à la Fondation de la faune du Québec.

Ce programme est financé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du [Plan nature 2030](#).

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Le [Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec \(RNCREQ\)](#) est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable. Les dix-sept conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives et favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Depuis plusieurs années, les CRE mobilisent les parties prenantes pour faire avancer la réflexion, développer les connaissances, favoriser le maillage et la concertation, dans le but d'encourager et faciliter le passage à l'action.

Informations

Mylène Bergeron, directrice des communications et de la collecte de fonds
Fondation de la faune du Québec
418 644-7926, poste 135
418 575-5728
mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca

Nicolas Valente, responsable des communications
RNCREQ
514 861-7022 poste 3524
communications@rncreq.org